



FORMATION CONTINUE SANTE

D.I.U. Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins

Public

Médecins : Les conditions suivantes sont cumulatives.

- Médecins ayant au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins ;
- Médecins ayant un contrat de travail dûment enregistré au conseil départemental de l'ordre des médecins ou, à défaut, une promesse d'embauche comme collaborateur médecin signée de la direction du service de santé au travail ou de la direction de l'entreprise pour les services autonomes, documents mentionnant, en particulier, le temps hebdomadaire de travail prévu.
- Contrat ou promesse d'embauche dans un secteur professionnel entrant dans le champ d'application de l'article L 4622-1 du code du travail
- Médecins exerçant la fonction de collaborateur médecin à 80 % de temps plein au minimum.
- Médecins ayant un médecin tuteur encadrant qui a fourni une attestation certifiant qu'il accepte cette fonction d'encadrement et lui-même inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins en tant que médecin -qualifié en médecine du travail

Admission sur CV, lettre de motivation et lettre de l'employeur attestant la disponibilité d'un tuteur avant le 1er **octobre 2020** par mail fcsante@univ-st-etienne.fr, soit par courrier à : Formation Continue – Santé – Faculté de médecine J. Lisfranc – Campus Santé Innovations – 10 rue de la Marandière – 42270 Saint Priest-en Jarez

Objectifs

- Acquérir des compétences en médecine du travail
- Assurer les missions qui leur sont confiées par le Code du travail et qui sont précisées par la circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012
- Préparer la qualification en médecine du travail par la commission nationale de qualification du CNOM
- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi. Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Etre capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonctions des risques auxquels ils sont exposés
- Etre capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaire à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...)

- Etre capable de mener ou de conseiller, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- Etre capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

Programme de formation

Enseignement théorique :

2020/2021 : 131 heures annuelles – 1^{ère} et 2^{ème} année

2021/2022 : 77 heures annuelles – 1^{ère} et 2^{ème} année

Enseignement pratique sur les 4 années: 400 heures

Stage pratique : 4 ans

Enseignement théorique. Les étudiants sont regroupés au niveau régional chaque université participante organise une partie des unités d'enseignement au profit de l'ensemble des étudiants inscrits.

Formation pratique encadrée de 18 mois et activité encadrée de deuxième partie de la formation. Elle se fait au niveau local, au sein de chaque service ou entreprise lieu de l'exercice et de la formation.

Stages complémentaires de formation pratique. Ils sont réalisés dans des établissements extérieurs à l'université, différents selon les étudiants et les besoins exprimés par les étudiants et définis par les enseignants.

Journées de regroupement pédagogique, organisées au sein de chaque université participante.

Validation

Assiduité Obligatoire aux enseignements théoriques

Et :

En fin de 1^{ère} année :

- Un écrit sur 100
- Un stage à valider (validation d'une partie de la formation pratique encadrée qui devra durer 18 mois dans sa totalité).
- Pour passer en 2^{ème} année, l'étudiant devra obtenir la moyenne à l'écrit et avoir son stage (partie) validé.

En fin de 2^{ème} année :

- Un écrit sur 100
- Un stage à valider (validation de la fin de la formation pratique encadrée).
- Pour passer en 3^{ème} année, l'étudiant devra obtenir la moyenne à l'écrit et avoir son stage (fin) validé.

En fin de 3^{ème} année :

- Activité encadrée à valider
- Journée de regroupement pédagogique à valider

En fin de 4^{ème} année et pour valider le diplôme :

- Activité encadrée à valider
- Journée de regroupement pédagogique à valider
- Mémoire réalisé par l'étudiant, noté sur 20, soutenu devant le jury interrégional.

Equipe pédagogique

Pr L. FONTANA – PUPH – Santé au travail – CHU St Etienne - Responsable Universitaire Stéphanois
luc.fontana@univ-st-etienne.fr

Calendrier

Les enseignements se déroulent sur Clermont-Ferrand, Lyon, St Etienne, Grenoble

Date limite des candidatures : 1^{er} octobre 2020

Rentrée : Décembre 2020

Dates des modules à déterminer

Tarifs

1^{ère} et 2^{ème} année : 4 800 euros TTC*

3^{ème} et 4^{ème} année : 1 800 euros TTC*

*(l'Université n'est pas assujettie à la TVA)

Contacts

Valérie GERENTON

Responsable formation continue en Santé

Nathalie COUTEAU

Assistante formation

Tél : 04 77 42 14 08

fcsante@univ-st-etienne.fr

Organisme de formation référencé Datadock – N° d'activité : 82 42 P00 242